

# Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS

## 6 mois après leur sortie d'études en 2021, 65 % sont en emploi salarié dans le privé en janvier 2022

Parmi les apprentis inscrits en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS en 2020-2021, 39 % sont encore en études l'année scolaire suivante, pour l'essentiel à nouveau dans le cadre d'une formation en apprentissage.

Parmi ceux qui ne poursuivent pas leurs études, 65 % occupent un emploi salarié dans le privé en janvier 2022, 6 mois après leur sortie. Cette part augmente de 4 points par rapport à la génération précédente, sortie en 2020, qui avait été particulièrement touchée par la crise sanitaire. La levée des restrictions sanitaires liées à la Covid-19 et la reprise de l'activité bénéficient tout particulièrement aux apprentis formés à l'hôtellerie-restauration-tourisme. Dans six cas sur dix, l'emploi occupé est un contrat à durée indéterminée (CDI). Trois sortants sur dix travaillent chez l'employeur où ils ont effectué leur apprentissage.

### Davantage de poursuites d'études après un BTS que pour la génération précédente

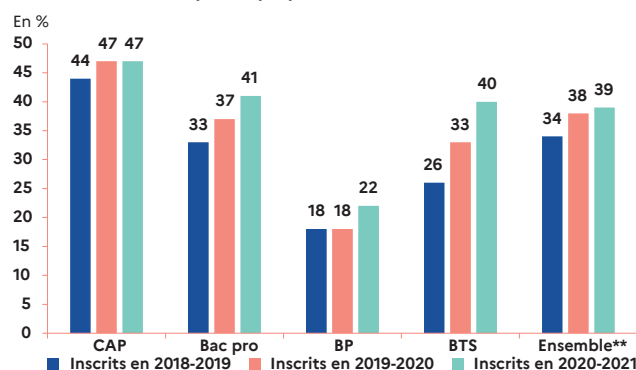
Parmi les apprentis inscrits en 2020-2021 en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS, 39 % sont en études en France l'année suivante, qu'ils redoublent leur année, poursuivent en apprentissage ou s'orientent vers d'autres études de tout domaine ou niveau (graphique 1). Ce taux varie de 22 % pour les apprentis qui préparaient un brevet professionnel (BP) jusqu'à 47 % pour ceux qui préparaient un CAP. Par rapport à la génération précédente, ce taux est en légère augmentation (+1 point) : il est stable pour les CAP, alors qu'il est en hausse pour les baccalauréats

professionnels (+4 points), les BP (+4 points) et les BTS (+7 points). Les bac pro et les BTS voient ainsi leur taux de poursuite d'études augmenter sensiblement pour la seconde année consécutive [1] [2].

La poursuite d'études est essentiellement réalisée en apprentissage : 37 % des apprentis en dernière année poursuivent l'année suivante leurs études en apprentissage (+1 point par rapport à la génération précédente) et 2 % dans une autre voie. Ceci peut être mis en relation avec la dynamique de l'apprentissage en 2021 [3].

Par rapport à la génération précédente, le taux de poursuite d'études augmente de façon plus marquée pour les jeunes femmes (+3 points, 39 %) que pour les jeunes hommes

GRAPHIQUE 1 | Taux de poursuite d'études\* des apprentis selon le diplôme préparé



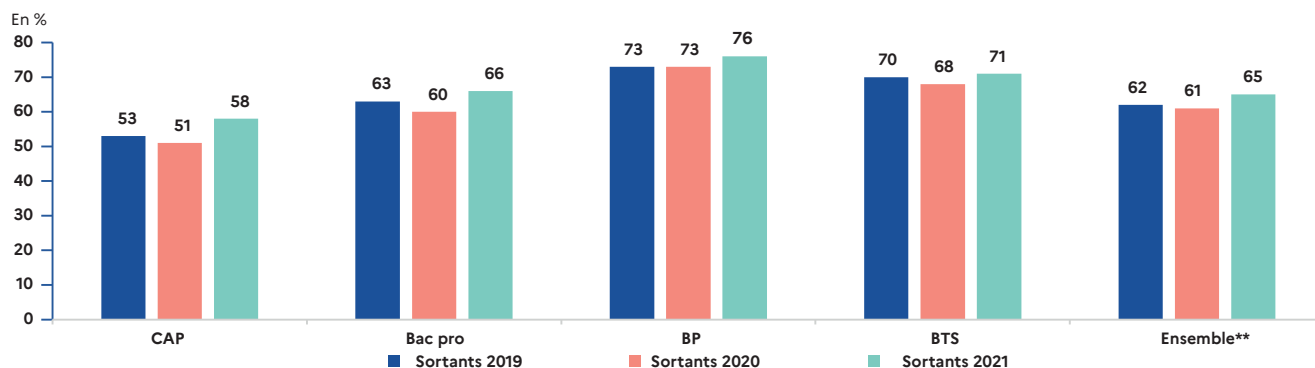
\* Part des apprentis inscrits en dernière année d'une formation qui sont encore en études en France l'année scolaire suivante, qu'ils redoublent, poursuivent en apprentissage ou s'orientent vers d'autres études.  
\*\* Autres certifications comprises.

Lecture : 39 % des apprentis inscrits en dernière année d'une formation en 2020-2021 poursuivent des études l'année scolaire suivante.

Champ : France (hors Mayotte). Apprentis inscrits en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS en 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

**GRAPHIQUE 2 | Taux d'emploi\* des apprentis 6 mois après la sortie d'études selon le diplôme préparé**



\* Ratio entre le nombre de sortants en emploi salarié dans le privé et le nombre de sortants. \*\* Autres certifications comprises.

Lecture : 65 % des apprentis sortis d'études en 2021 sont en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2019, 2020 et 2021.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

(+1 point, 40 %) ([tableau complémentaire A](#)). Si la poursuite d'études reste moins répandue pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes après un CAP (46 %, contre 48 %), elle est désormais comparable après un bac pro (41 %) et plus fréquente après un BP (24 %, contre 20 %). Pour les BTS, le taux de poursuite d'études était déjà plus élevé pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes en 2020 (36 %, contre 31 %) et l'écart s'accroît en 2021 (45 %, contre 36 %).

## 65 % des apprentis en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études

Parmi les sortants d'apprentissage de 2021, c'est-à-dire les apprentis inscrits en dernière année d'une formation pendant l'année scolaire 2020-2021 et qui ne poursuivent pas leurs études l'année suivante, 65 % occupent un emploi salarié dans le privé en France en janvier 2022, 6 mois après leur sortie d'études (graphique 2). Leur insertion professionnelle à 6 mois est en forte progression par rapport à leurs homologues sortis en 2020, au début de la crise sanitaire liée à la Covid-19 (+4 points). Elle dépasse même celle de la cohorte sortie en 2019, dont la situation à 6 mois était observée en janvier 2020, juste avant la crise sanitaire (62 %).

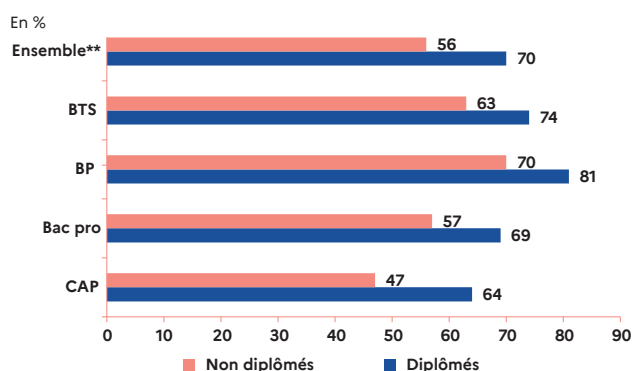
Les chances d'occuper un emploi salarié dans le privé 6 mois après son apprentissage restent plus importantes pour les sortants d'un BP (76 %) ou d'un BTS (71 %) que pour les sortants d'un bac pro (66 %) ou d'un CAP (58 %). Par rapport à la génération précédente, la progression du taux d'emploi à 6 mois est cependant plus marquée pour les CAP (+7 points) et les bac pro (+6 points) que pour les BP et les BTS (+3 points chacun).

Les jeunes hommes sortant d'un apprentissage s'insèrent mieux professionnellement que les jeunes femmes (67 %, contre 62 %, [graphique complémentaire B](#)). Cet écart se retrouve, avec une ampleur variable, pour tous les diplômes préparés : le taux d'emploi des jeunes hommes s'élève à 61 % en CAP (contre 50 % pour les jeunes femmes), 67 % en bac pro (contre 59 %) et 72 % en BTS (contre 68 %). Pour les BP, la différence est plus faible : 77 %, contre 75 % ([tableau complémentaire A](#)).

## Un taux d'emploi supérieur de 14 points pour les diplômés

78 % des apprentis sortant d'un CAP, bac pro, BP ou BTS ont obtenu leur diplôme. À tous les niveaux de formation, les jeunes ayant obtenu le diplôme préparé occupent plus souvent un emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études que ceux n'ayant pas obtenu de diplôme ; ils sont 70 % à être en emploi dans le privé 6 mois après contre 56 % pour ceux ne l'ayant pas obtenu. Cet écart est particulièrement important pour les sortants de CAP : 64 % des apprentis l'ayant obtenu sont en emploi salarié dans le privé 6 mois après, contre 47 % de ceux ne l'ayant pas eu (graphique 3). Leur insertion est meilleure que celle des apprentis en bac pro ou en BTS n'ayant pas réussi leur examen final (57 % et 63 %).

**GRAPHIQUE 3 | Taux d'emploi des apprentis 6 mois après la sortie d'études selon l'obtention du diplôme préparé\***



\* L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour respectivement 9 %, 7 %, 13 % et 7 % des sortants de CAP, bac pro, BP et BTS en 2021 ; ils sont exclus de l'analyse.

\*\* Autres certifications non comprises.

Lecture : 64 % des apprentis sortis d'un CAP en 2021 et ayant obtenu leur diplôme sont en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants d'un CAP, bac pro, BP ou BTS en apprentissage en 2021.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

## Une bonne insertion pour les apprentis en « génie civil, construction, bois » et « mécanique et structures métalliques »

L'insertion professionnelle des apprentis dépend de leur spécialité de formation. Les taux d'emploi 6 mois après la sortie d'études sont plus élevés pour les sortants des spécialités relevant de la production (68 %) que des services (61 %) ([tableau complémentaire C](#)). Pour chaque niveau de formation, les spécialités « mécanique et structures métalliques » et « génie civil, construction, bois » offrent, par exemple, une très bonne insertion sur le marché du travail (graphique 4).

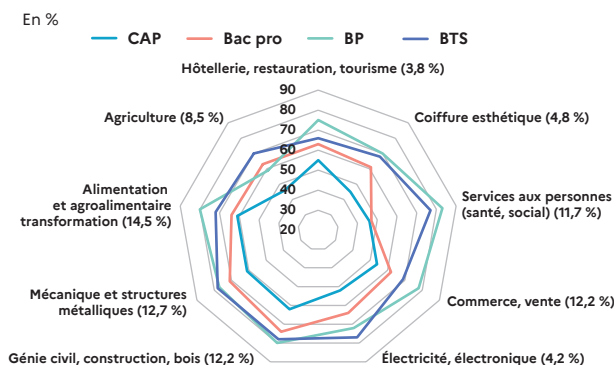
Le taux d'emploi 6 mois après la sortie d'études atteint 61 % dans la spécialité « hôtellerie, restauration, tourisme », en progression de 13 points par rapport à la génération précédente, sortie pendant la crise sanitaire ([tableau complémentaire D](#)). Cette progression résulte de la levée des restrictions sanitaires et de la reprise de l'activité dans les secteurs embauchant ces apprentis. Les sortants d'une formation spécialité « alimentation, agroalimentaire, transformation » voient également leur taux d'emploi augmenter à 66 % (+8 points); pour le CAP « cuisine », il s'accroît de 12 points.

## 3 sortants sur 10 embauchés par l'employeur de leur apprentissage

Parmi les sortants d'apprentissage de 2021, 29 % sont en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie du système scolaire chez l'employeur où ils ont effectué leur apprentissage (graphique 5, +2 points par rapport à l'année précédente) et 36 % sont en emploi salarié dans le privé chez un autre employeur (+2 points).

L'embauche par le même employeur à la fin de l'apprentissage est plus fréquente quand la formation relève du domaine de la production. Par exemple, dans la spécialité « génie civil, construction, bois », 35 % des sortants sont en emploi salarié dans le privé chez le même employeur 6 mois après

GRAPHIQUE 4 | Taux d'emploi des apprentis 6 mois après la sortie d'études selon le diplôme et la spécialité préparés



Note : les spécialités représentant moins de 3,5 % des sortants en 2021 ne sont pas représentées.

Lecture : la spécialité « Agriculture » représente 8,5 % des apprentis sortis d'études en 2021. 46 % des apprentis sortis d'un CAP spécialité « Agriculture » en 2021 sont en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2021.

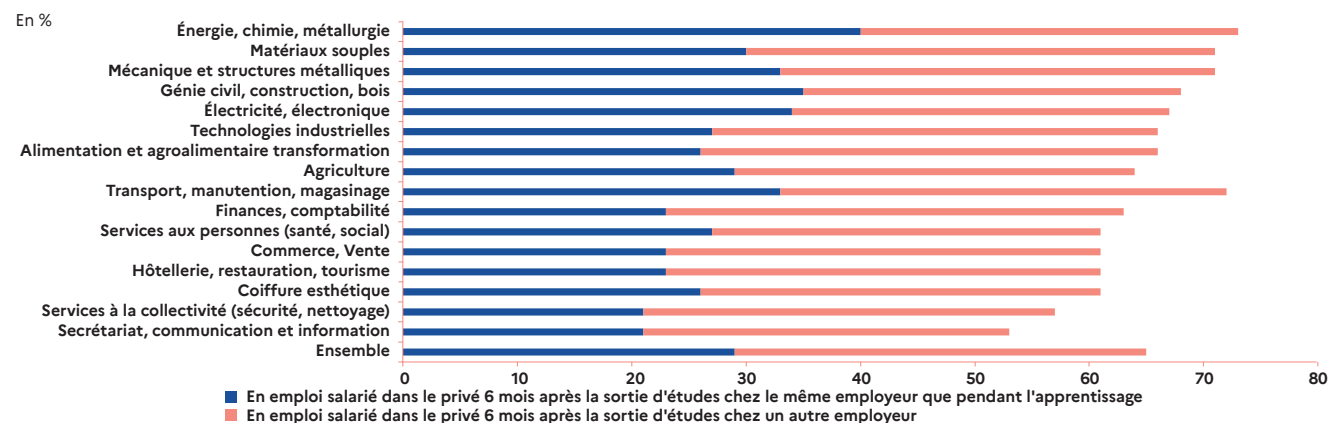
Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

leur sortie du système éducatif, contre 33 % chez un autre employeur. À l'inverse, dans une spécialité du domaine des services comme « commerce, vente », seulement 23 % sont en emploi salarié chez l'employeur où ils avaient suivi leur apprentissage, contre 38 % chez un autre employeur.

## Les jeunes femmes plus souvent en contrat à durée déterminée et les jeunes hommes en intérim

Parmi les apprentis qui occupent un emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études, 61 % sont en CDI, 27 % en CDD et 8 % en intérim (graphique 6). Cette répartition est proche pour tous les niveaux de diplôme, à part pour les sortants de BP, où la part de CDI est plus élevée (72 %, [tableau complémentaire E](#)).

GRAPHIQUE 5 | Taux d'emploi des apprentis 6 mois après la sortie d'études selon la spécialité préparée



Lecture : 29 % des apprentis sortis d'une formation de spécialité « Agriculture » en 2021 sont en emploi salarié dans le privé chez l'employeur de leur apprentissage 6 mois après leur sortie d'études.

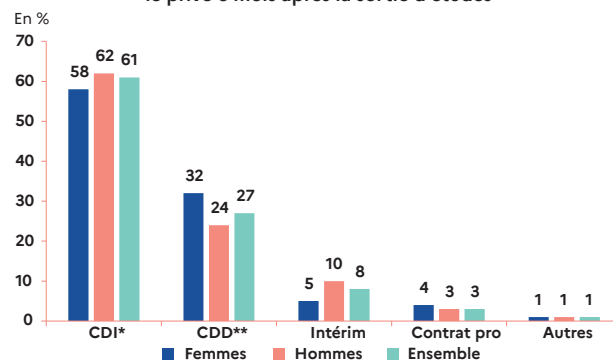
Champ : France (hors Mayotte). Sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2021.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

En sortie d'apprentissage, les jeunes hommes travaillent plus souvent en CDI ou en intérim que les jeunes femmes, qui sont davantage en CDD. Les formations dans les services, où les jeunes femmes sont majoritaires (60 % des sortants), mènent à des secteurs d'activité où les contrats temporaires prennent souvent la forme de CDD. Au contraire, les formations de la production, où les jeunes hommes représentent 88 % des sortants, ont pour débouchés des secteurs où l'intérim est plus répandu.

Dans un cas sur dix, les sortants d'apprentissage en emploi salarié dans le privé 6 mois après sa sortie d'études travaillent à temps partiel (tableau complémentaire E). Cette part est plus élevée pour les CAP (12 %) que pour les bac pro (8 %), BP (7 %) et BTS (6 %). Les jeunes femmes travaillent plus fréquemment à temps partiel que les jeunes hommes (17 % contre 7 %). C'est particulièrement le cas pour les CAP (27 % contre 8 %) et bac pro (21 % contre 5 %); l'écart est moindre pour les BTS (11 % contre 4 %). ●

**GRAPHIQUE 6 | Type de contrat des apprentis en emploi salarié dans le privé 6 mois après la sortie d'études**



\* CDI : contrat à durée indéterminée,  
\*\* CDD : contrat à durée déterminée.

Lecture : 5 % des apprenties qui sont en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études sont en intérim.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2021 et en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études  
Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

## ENCADRÉ 1 • Le dispositif de suivi et d'information Inserjeunes

InserJeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » (fondées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie d'études (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois) pour les apprentis et les lycéens professionnels [4].

InserJeunes mesure l'insertion professionnelle des sortants d'études d'une année N, c'est-à-dire des jeunes inscrits en dernière année de formation pendant l'année scolaire N-1/N et qui ne poursuivent pas leurs études l'année scolaire N/N+1.

InserJeunes couvre l'ensemble de l'emploi salarié dans le secteur privé en France, à l'exception de certains emplois salariés agricoles et des emplois salariés relevant de particuliers employeurs. L'emploi non salarié, dans le public, et à l'étranger n'est pas couvert. Pour les apprentis, InserJeunes couvre les formations de niveau 3 à 5, y compris agricoles, dispensées dans les Centres de formation d'apprentis.

Si, à une échéance donnée (6, 12, 18 ou 24 mois après la sortie d'études), un sortant a plusieurs contrats de travail, un seul est pris en compte : en priorité le CDI ou le contrat le plus long.

## Pour en savoir plus

[1] Collin C., Marchal N. (2021), « [Six mois après leur sortie en 2019 du système éducatif, 62 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié](#) », Note d'information Depp n° 21.07, février.

[2] Antoine R., Collin C., Fauchon A., Marchal N. (2022), « [Insertion professionnelle des apprentis du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020](#) », Dares Résultats n° 74, décembre.

[3] Fauchon A. (2022), « [L'apprentissage en 2021 - Des entrées en forte hausse pour la deuxième année consécutive](#) », Dares Résultats n° 42, septembre.

[4] Reist C., Fauchon A. (2022), « [Insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS](#) », Note d'information Depp n° 22.42, décembre.

**Alexandre Fauchon (Dares) et Cindy Reist (Depp).**

**Directeur de la publication**  
Michel Houdebine

**Directrice de la rédaction**  
Anne-Juliette Bessone

**Secrétaires de rédaction**  
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

**Maquettistes**  
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

**Mise en page**  
Dares, ministère du Travail,  
du Plein emploi et de l'Insertion

**Réponses à la demande**  
[dares.travail-emploi.gouv.fr/contact](mailto:dares.travail-emploi.gouv.fr/contact)

**Contact presse**  
Joris Aubrespin-Marsal  
[joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr](mailto:joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr)

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

[dares.travail-emploi.gouv.fr](http://dares.travail-emploi.gouv.fr)

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES  
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

